

Décision du Président n°2024-09-174

Objet : Mise à disposition de biens de l'hippodrome dans le cadre de l'accueil d'un grand rassemblement des gens du voyage

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020 et DEL 2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de conclure toute convention de mise à disposition de biens mobiliers ou immobiliers et leurs avenants, pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Considérant l'installation d'une quarantaine de familles de gens du voyage sur la commune de Saint-Agathon ;

Considérant l'intérêt que présente l'hippodrome pour l'organisation de cet accueil en raison de sa superficie, de sa topographie et de sa situation géographique en proximité de la RN12 ;

DECIDE

Article 1 : conclure une convention de mise à disposition de l'hippodrome dans le cadre de l'accueil d'un grand rassemblement des gens du voyage, du 11 septembre 2024 au 25 septembre 2024, soit 15 jours.

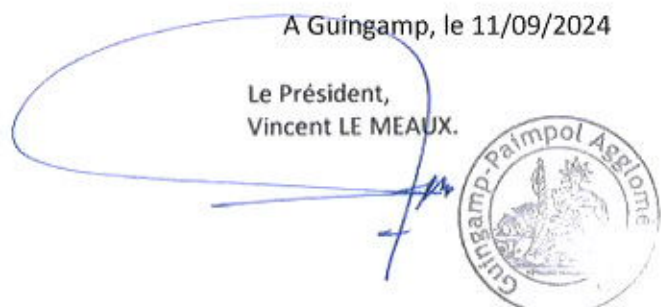
Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 11/09/2024

Le Président,
Vincent LE MEAUX.

The image shows a blue ink signature of Vincent LE MEAUX over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'Guingamp-Paimpol Agglomération' around the perimeter. The signature is a cursive scribble that loops around the text 'Le Président, Vincent LE MEAUX.' and extends over the seal.